



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif			●						
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture			●						
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	12	9						
	Latérale minimale (m)	6	10	6						
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17						
NORMES SPECIFIQUES	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7		7						
	Profondeur minimale (m)	7		7						
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55		55						
	Hauteur maximale (m)	11		11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5		1/2,5						
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60		60						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	12		12						
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000	4 000						
	Largeur minimale (m)	50	40	50						
	Profondeur minimale (m)	60	45	60						
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses		12.9.4							
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENT			DATE	
	(1) Parc nature et sentier multifonctionnel					128-2018-A01			2019-10-02	
						128-2018-A32			2026-07-10	
NOTES										

[illegible]



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif		●							
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●							
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère				●					
USAGES PERMIS	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture			●						
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(2)(3)							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2								
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●					
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9					
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6					
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12					
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17					
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7								
	Profondeur minimale (m)	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55						
	Hauteur maximale (m)	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2.5	1/2.5							
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60	60							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	12	15							
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	25 000	10 000					
	Largeur minimale (m)	50	45	45	45					
	Profondeur minimale (m)	60	50	50	50					
	DIVERS									
	PIIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES						# RÉGLEMENTS		DATE		
NOTES	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01	2019-10-02		
	(2) Centre de traineaux à chiens						128-2018-A32	2026-07-10		
	(3) Commerce récréatif d'envergure									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES													
USAGES PERMIS	H : HABITATION												
	H-1 : Habitation unifamiliale	●											
	H-2 : Habitation bifamiliale												
	H-3 : Habitation trifamiliale												
	H-4 : Habitation communautaire		●										
	H- 5 : Habitation multifamiliale												
	H-6 : Projet intégré d'habitation												
	H-7 : Maison mobile												
	C : COMMERCE												
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels												
C-2 : Commerce d'appoint													
C-3 : Commerce artériel léger													
C-4 : Commerce artériel lourd													
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson													
C-6 : Commerce d'hébergement			●										
C-7 : Commerce de restauration													
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL												
	I-1 : Industrie à contraintes limitées												
	I-2 : Industrie à contraintes importantes												
	P : COMMUNAUTAIRE												
	P-1 : Communautaire de voisinage												
	P-2 : Communautaire d'envergure												
	P-3 : Communautaire récréatif intensif												
	P-4 : Communautaire récréatif extensif												
	U : UTILITÉ PUBLIQUE												
	U-1 : Usage d'utilité publique légère												
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne													
U-3 : Usage d'utilité publique lourde													
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION												
	A-1 : Agriculture												
	A-2 : Élevage												
	A-3 : Foresterie et sylviculture												
	A-4 : Extraction												
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS												
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												
	(2)(3)												
	USAGES COMPLÉMENTAIRES												
	NORMES												
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT												
	Isolée	●	●	●									
	Jumelée												
	En rangée												
	MARGE												
	Avant minimale (m)	9	9	9									
	Latérale minimale (m)	6	6	6									
	Latérales totales minimales (m)												
	Arrière minimale (m)	12	12	12									
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17									
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT												
	Largeur minimale (m)	7	7	7									
	Profondeur minimale (m)	7	7	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55									
	Hauteur maximale (m)	11	11	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5									
	RAPPORTS												
	Occupation maximale du terrain (%)												
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	12	12	12									
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT												
	TERRAIN												
	Superficie minimale (m ²)	8 000	8 000	4 000									
	Largeur minimale (m)	40	40	50									
	Profondeur minimale (m)	60	60	60									
	DIVERS												
	PIA												
	Usages conditionnels												
	Raccordement aux services publics												
	Notes diverses												
NOTES	NOTES						# RÉGLEMENTS			DATE			
	(2) Regroupement de chalets en location						128-2018-A01			2019-10-02			
	(3) Résidence de tourisme						128-2018-A32			2026-07-10			
NOTES							AMENDEMENTS						



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9									
NORMES SPÉCIFIQUES	Latérale minimale (m)	6									
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	80									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
NOTES	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	2 000									
	Largeur minimale (m)	25									
	Profondeur minimale (m)	60									
	DIVERS										
AMENDEMENTS	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)									
	Notes diverses										
	NOTES							# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc							128-2018-A01		2019-10-02	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale									
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale								●	
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels	●								
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson		●							
	C-6 : Commerce d'hébergement			●						
	C-7 : Commerce de restauration				●					
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage					●				
	P-2 : Communautaire d'envergure						●			
	P-3 : Communautaire récréatif intensif							●		
	P-4 : Communautaire récréatif extensif								●	
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	(3)		(7)	(1)		(6)	(4)	(2) (5)	
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Jumelée									●
	En rangée									●
USAGES SPECIFIQUES	MARGE									
	Avant minimale (m)	4	4	7	7	4	4	4	4	4
	Latérale minimale (m)	4	4	4	4	4	4	4	4	4
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15	15
	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	67	67	67	67	67	67	67	67	67
USAGES SPECIFIQUES	Hauteur maximale (m)									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3	1/3
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	30	30	30	30	30	30	30	30	30
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	50	50	50	50	50	50	50	50	50
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	900	900	900	900	900	900	900	900	5 000
	Largeur minimale (m)	20	20	20	20	20	20	20	20	20
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	45	45	45	45	45	45	45	45	45
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses	(3)		(7)	(1)		(6)	(4)	(2) (5)	
	NOTES									
NOTES	(1) Restaurant routier						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(2) Terrain de camping						128-2018-A01		2019-10-02	
	(3) Comptoirs extérieurs de vente prohibés pour les marchés aux puces						128-2018-A13		2022-11-25	
	(4) École d'aviation et piste de course									
	(5) Centre équestre									
	(6) Service d'accueil P2-3									
	(7) Résidence de tourisme									



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	5									
NORMES SPÉCIFIQUES	Latérale minimale (m)	3									
	Latérales totales minimales (m)	6									
	Arrière minimale (m)	8									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
NOTES	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	30									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	1 000									
	Largeur minimale (m)	35									
	Profondeur minimale (m)	25									
	DIVERS										
AMENDEMENTS	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)									
	Notes diverses										
	NOTES							# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et l'égoût							128-2018-A01		2019-10-02	



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	7									
NORMES SPÉCIFIQUES	Latérale minimale (m)	7									
	Latérales totales minimales (m)	15									
	Arrière minimale (m)	9									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	80									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
NOTES	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	30									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	20									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	2 000									
	Largeur minimale (m)	30									
	Profondeur minimale (m)	60									
	DIVERS										
AMENDEMENTS	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)									
	Notes diverses										
	NOTES							# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et l'égoût							128-2018-A01		2019-10-02	



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	5									
NORMES SPÉCIFIQUES	Latérale minimale (m)	3									
	Latérales totales minimales (m)	6									
	Arrière minimale (m)	8									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	80									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
NOTES	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	30									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	1 000									
	Largeur minimale (m)	35									
	Profondeur minimale (m)	25									
	DIVERS										
AMENDEMENTS	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)									
	Notes diverses										
	NOTES							# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et l'égoût							128-2018-A01		2019-10-02	



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale	●										
	H-2 : Habitation bifamiliale											
	H-3 : Habitation trifamiliale											
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale											
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels												
C-2 : Commerce d'appoint												
C-3 : Commerce artériel léger												
C-4 : Commerce artériel lourd												
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson												
C-6 : Commerce d'hébergement												
C-7 : Commerce de restauration												
I : INDUSTRIEL												
I-1 : Industrie à contraintes limitées												
I-2 : Industrie à contraintes importantes												
P : COMMUNAUTAIRE												
P-1 : Communautaire de voisinage												
P-2 : Communautaire d'envergure												
P-3 : Communautaire récréatif intensif												
P-4 : Communautaire récréatif extensif												
U : UTILITÉ PUBLIQUE												
U-1 : Usage d'utilité publique légère												
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION												
A-1 : Agriculture												
A-2 : Élevage												
A-3 : Foresterie et sylviculture												
A-4 : Extraction												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												
USAGES COMPLÉMENTAIRES												
NORMES												
STRUCTURE DU BÂTIMENT												
Isolée	●											
Jumelée												
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)	4											
Latérale minimale (m)	1											
Latérales totales minimales (m)	6											
Arrière minimale (m)	8											
Arrière minimale riverain (m)	15											
BÂTIMENT												
Largeur minimale (m)	7											
Profondeur minimale (m)	7											
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	80											
Hauteur maximale (m)	11											
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5											
RAPPORTS												
Occupation maximale du terrain (%)												
Espace naturel minimum (%)	40											
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30											
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Superficie minimale (m ²)	1 000											
Largeur minimale (m)	35											
Profondeur minimale (m)	25											
DIVERS												
PIA												
Usages conditionnels												
Raccordement aux services publics	(1)											
Notes diverses												
NOTES							# RÉGLEMENTS		DATE			
NOTES	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc ou l'égout.						AMENDEMENTS	128-2018-A01	2019-10-02			
								128-2018-A32	2026-07-10			



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	4									
	Latérale minimale (m)	1									
	Latérales totales minimales (m)	6									
	Arrière minimale (m)	8									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5									
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	30									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	600									
	Largeur minimale (m)	20									
	Profondeur minimale (m)	30									
	DIVERS										
	PIIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses	(1)									
NOTES	NOTES						# RÉGLEMENTS			DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et l'égoût						128-2018-A01			2019-10-02	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale			●							
	H-3 : Habitation trifamiliale				●						
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale					●					
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage						●				
	P-2 : Communautaire d'envergure							●			
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne								●			
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
A-1 : Agriculture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Foresterie et sylviculture											
A-4 : Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(3)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES											
NORMES											
STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée	●		●	●	●	●	●	●			
Jumelée		●									
En rangée											
MARGE											
Avant minimale (m)	8	8	8	8	8	8	8	8			
Latérale minimale (m)	2	0	2	2	2	2	2	6			
Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6	6	6	6	12			
Arrière minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9			
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15			
BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)	5.5	5.5	7	7	7	7	7				
Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7				
Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55	55	67	55	55	55			
Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	11	11				
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5			
RAPPORTS											
Occupation maximale du terrain (%)											
Espace naturel minimum (%)	30	30	30	30	30	30	30	30			
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	35	35	35	35	35	35	35	35			
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m²)	450	400	670	670	1 350	670	670	670			
Largeur minimale (m)	15	13	20	20	30	20	20	20			
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	40	30	30	30			
DIVERS											
PiA	●	●	●	●	●	●	●	●			
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)	(2)			
Notes diverses					(1)						
NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE			
NOTES	(1) 6 logements maximum				AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
	(2) Tous les terrain doivent être desservis par l'aqueduc et l'égout					128-2018-A05			2020-04-28		
	(3) Caserne de pompiers										



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale										
	H-2 : Habitation bifamiliale	●									
	H-3 : Habitation trifamiliale	●									
	H-4 : Habitation communautaire		●								
	H-5 : Habitation multifamiliale		●								
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels			●	●						
	C-2 : Commerce d'appoint			●	●						
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson			●	●						
	C-6 : Commerce d'hébergement					●	●				
	C-7 : Commerce de restauration			●	●						
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage							●			
	P-2 : Communautaire d'envergure								●		
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									●	
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
				(1) (2) (3)	(1) (2) (3)	(4) (6)	(4) (6)			(5)	
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
				9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.3	9.5.2	9.5.2				
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
		9.5.1									
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
	Jumelée				●		●				
	En rangée				●		●				
	MARGE										
Avant minimale (m)	2	1.5	1	1	1.5	1.5	1	1	8		
Latérale minimale (m)	1	1	1	0	1	0	1	1	2		
Latérales totales minimales (m)	3	3	3	3	7	7	3	3	6		
Arrière minimale (m)	3	3	3	3	3	3	3	3	9		
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)	7	7	5.5	7	5.5	7	5.5	5.5	7		
Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55	55	55	55	55	55	55		
Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	11	11	11	11		
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5		
RAPPORTS											
Occupation maximale du terrain (%)											
Espace naturel minimum (%)	10	10	10	10	10	10	10	10	30		
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	50	35	60	50	60	50	60	60	35		
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m²)	400	800	325	325	325	325	325	325	670		
Largeur minimale (m)	20	20	12	12	12	12	12	12	20		
Profondeur minimale (m)	27	27	27	27	27	27	27	27	30		
DIVERS											
PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses			(1)(2)(3)	(1)(2)(3)	(4) (6)	(4) (6)	(7)				
NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE			
NOTES	(1) Marchés au puces				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02			
	(2) Établissement présentant des spectacles à caractères érotiques					128-2018-A13		2020-04-28			
	(3) Restaurant routier					128-2018-A16		2022-11-25			
	(4) Regroupement de chalets en location					128-2018-A32		2026-07-10			
	(5) Marina										
	(6) Résidence de tourisme										
	(7) Les usages principaux P1-1 et P1-3 sont autorisés sur le même emplacement ou dans le même bâtiment										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire		●							
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne			●						
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES COMPLEMENTAIRES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS			(1)						
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES	9.4.2.								
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6	6						
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15						
NORMES SPECIFIQUES	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5							
	Profondeur minimale (m)	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40	40							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15							
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	8 000	10 000						
	Largeur minimale (m)	40	40	50						
	Profondeur minimale (m)	60	60	45						
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Sous-station électrique et étangs aérés						128-2018-A01		2019-10-02	
							128-2018-A32		2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire		●							
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage			●						
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS			(2)						
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES	9.4.2.								
	NORMES									
	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●	●						
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6	6						
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15						
	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	7	7						
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7	7	7						
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55						
	Hauteur maximale (m)	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5						
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60	60	60						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15						
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	2 000	2 000	2 000						
	Largeur minimale (m)	25	25	25						
	Profondeur minimale (m)	40	40	40						
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)	(1)						
	Notes diverses									
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Les terrains doivent être desservis par l'aqueduc						128-2018-A01		2019-10-02	
	(2) Établissement hébergeant l'ensemble des services de garde à l'enfance P1-3									



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2.									
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
NORMES SPÉCIFIQUES	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	5									
	Latérale minimale (m)	3									
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	8									
	Arrière minimale riverain (m)	15									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5,5									
NOTES	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	30									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
AMENDEMENTS	Superficie minimale (m ²)	2 000									
	Largeur minimale (m)	25									
	Profondeur minimale (m)	40									
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)									
	Notes diverses										
	NOTES							# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Les terrains doivent être desservis par l'aqueduc							128-2018-A01		2019-10-02	
NOTES											



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISEES									
	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H- 5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement		●							
C-7 : Commerce de restauration										
I : INDUSTRIEL										
I-1 : Industrie à contraintes limitées										
I-2 : Industrie à contraintes importantes										
P : COMMUNAUTAIRE										
P-1 : Communautaire de voisinage										
P-2 : Communautaire d'envergure										
P-3 : Communautaire récréatif intensif			●							
P-4 : Communautaire récréatif extensif										
U : UTILITÉ PUBLIQUE										
U-1 : Usage d'utilité publique légère										
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
A-1 : Agriculture				●						
A-2 : Élevage										
A-3 : Foresterie et sylviculture										
A-4 : Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(2)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)	(3)(4)							
USAGES COMPLÉMENTAIRES										
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	●	●	●	●						
Jumelée										
En rangée										
MARGE										
Avant minimale (m)	9	9	9	9						
Latérale minimale (m)	6	6	6	6						
Latérales totales minimales (m)										
Arrière minimale (m)	12	12	12	12						
Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17						
BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7	7		7						
Profondeur minimale (m)	7	7		7						
Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55		55						
Hauteur maximale (m)	11	11		11						
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5		1/2,5						
RAPPORTS										
Occupation maximale du terrain (%)										
Espace naturel minimum (%)	60	60	60	60						
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	10	10	10						
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Superficie minimale (m²)	8 000	8 000	10 000	25 000						
Largeur minimale (m)	40	40	40	30						
Profondeur minimale (m)	60	60	45	45						
DIVERS										
PIA										
Usages conditionnels										
Raccordement aux services publics										
Notes diverses	15.14	15.14	15.14	15.14						
NOTES					# RÈGLEMENTS		DATE			
NOTES	(1) Résidence de tourisme				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Fermette					128-2018-A32		2026-07-10		
	(3) Commerce récréatif modéré P3-4									
	(4) Comemrce récréatif d'envergure P3-5									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES												
USAGES PERMIS	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale		●									
	H-2 : Habitation bifamiliale			●								
	H-3 : Habitation trifamiliale			●								
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale				●							
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels					●						
	C-2 : Commerce d'appoint						●					
	C-3 : Commerce artériel léger							●				
	C-4 : Commerce artériel lourd								●			
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									●		
	C-6 : Commerce d'hébergement										●	
	C-7 : Commerce de restauration										●	
	I : INDUSTRIEL											
	I-1 : Industrie à contraintes limitées											
	I-2 : Industrie à contraintes importantes											
	P : COMMUNAUTAIRE											
	P-1 : Communautaire de voisinage										●	
	P-2 : Communautaire d'envergure											
	P-3 : Communautaire récréatif intensif											
	P-4 : Communautaire récréatif extensif											
	U : UTILITÉ PUBLIQUE											
U-1 : Usage d'utilité publique légère												
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION												
A-1 : Agriculture												
A-2 : Élevage												
A-3 : Foresterie et sylviculture												
A-4 : Extraction												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									(2)	(1)		
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS												
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2				9.5.1	9.5.1	9.5.1	9.5.1	9.5.1	9.5.1		
NORMES												
STRUCTURE DU BÂTIMENT												
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Jumelée												
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Latérale minimale (m)	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	
Latérales totales minimales (m)	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	5	
Arrière minimale (m)	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	9	
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	
BÂTIMENT												
Largeur minimale (m)	5.5	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
Profondeur minimale (m)												
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	
Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	11	
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	
RAPPORTS												
Occupation maximale du terrain (%)												
Espace naturel minimum (%)	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	10	
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Superficie minimale (m ²)	600	700	800	600	600	600	600	600	600	600	600	
Largeur minimale (m)	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	20	
Profondeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	30	
DIVERS												
PIIA	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	●	
Usages conditionnels												
Raccordement aux services publics												
Notes diverses					(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	(3)	
NOTES					# RÉGLEMENTS				DATE			
NOTES	(1) Restaurant saisonnier, restaurant routier				AMENDEMENTS	128-2018-A01				2019-10-02		
	(2) Resto-bar, bar sportif, micro-brasserie avec service					128-2018-A06				2020-04-28		
	(3) Seulement si le frontage sur le chemin Sainte-Marguerite est d'au moins 10 mètres et que la façade principale du bâtiment donne sur le chemin Sainte-Marguerite											



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale		●							
	H-3 : Habitation trifamiliale		●							
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale			●						
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels				●					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint					●				
	C-3 : Commerce artériel léger						●			
	C-4 : Commerce artériel lourd							●		
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson								●	
	C-6 : Commerce d'hébergement									●
	C-7 : Commerce de restauration						●			
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS							(2)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS								(3)	
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2			9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2
	NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Jumelée				●	●				
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	1	2	2	5	5	5	5	5	5
	Latérale minimale (m)	2	2	2	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5	1.5
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6	8	6
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15	15
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5.5	7	7	7	7	7	7	7	7
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	7
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55	55	55	55	55	55
	Hauteur maximale (m)	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	50	50	50	50	50	50	50	35	50
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	400	400	400	400	400	400	400	4 000	400
	Largeur minimale (m)	12	12	12	12	12	12	12	18	12
	Profondeur minimale (m)	27	27	27	27	27	27	27	60	27
	DIVERS									
	PiIA	●	●	●	●	●	●	●	●	●
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses			(1)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)
NOTES	NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE	
	(1) Maximum 12 logements					128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Commerce de vente de véhicule motorisé (C 4-1)									
	(3) Commerce érotique (C-5-3)									
	(4) Seulement si le frontage sur le chemin Sainte-Marguerite est d'au moins 10 mètres et que la façade principale du bâtiment donne sur le chemin Sainte-Marguerite									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES												
USAGES PERMIS	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale		●									
	H-2 : Habitation bifamiliale			●								
	H-3 : Habitation trifamiliale			●								
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale				●							
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels					●	●					
C-2 : Commerce d'appoint							●					
C-3 : Commerce artériel léger							●					
C-4 : Commerce artériel lourd												
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson								●				
C-6 : Commerce d'hébergement									●			
C-7 : Commerce de restauration										●		
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL											
	I-1 : Industrie à contraintes limitées											
	I-2 : Industrie à contraintes importantes											
	P : COMMUNAUTAIRE											
	P-1 : Communautaire de voisinage											
	P-2 : Communautaire d'envergure											
	P-3 : Communautaire récréatif intensif											
	P-4 : Communautaire récréatif extensif											
	U : UTILITÉ PUBLIQUE											
	U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
	A-1 : Agriculture											
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Foresterie et sylviculture											
	A-4 : Extraction											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2				9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	9.5.1 9.5.2	(3) 9.5.2	(1) (5) 9.5.2	(2) 9.5.2	(2) 9.5.2
	NORMES											
	STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée		●	●	●	●		●	●	●	●		
Jumelée				●		●					●	
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)	1	2	2	2	1	2	2	7	2	1		
Latérale minimale (m)	2	2	2	2	2	2	2	3	2	2		
Latérales totales minimales (m)												
Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6	6	6	6	6		
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15		
BÂTIMENT												
Largeur minimale (m)	5.5	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7		
Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55		
Hauteur maximale (m)												
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5		
RAPPORTS												
Occupation maximale du terrain (%)												
Espace naturel minimum (%)												
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	50	50	50	50	50	50	50	50	50	50		
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Superficie minimale (m²)	400	400	400	400	400	400	400	400	400	400		
Largeur minimale (m)	12	20	20	12	12	12	12	12	12	12		
Profondeur minimale (m)	27	27	27	27	27	27	27	27	27	27		
DIVERS												
PiIA		●	●	●	●	●	●	●	●	●		
Usages conditionnels												
Raccordement aux services publics												
Notes diverses		(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(4)	(3) (4)	(1) (4)	(2) (4)	(2) (4)	
NOTES						# RÉGLEMENTS			DATE			
NOTES	(1) Regroupement de chalets en location					AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
	(2) Restaurant routier						128-2018-A13			2022-11-25		
	(3) Commerce érotique (C-5-3)											
	(4) Seulement si le frontage sur le chemin Sainte-Marguerite est d'au moins 10 mètres et que la façade principale du bâtiment donne sur le chemin Sainte-Marguerite											
	(5) Résidence de tourisme											



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale		●							
	H-3 : Habitation trifamiliale		●							
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2								
	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	5	5							
	Latérale minimale (m)	3	3							
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	8	8							
	Arrière minimale riverain (m)	15	15							
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5							
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	30	30							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30	30							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	2 000	2 000							
	Largeur minimale (m)	25	25							
	Profondeur minimale (m)	60	60							
	DIVERS									
	PIA	●	●							
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)							
	Notes diverses									
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc						128-2018-A01		2019-10-02	
							128-2018-A05		2020-04-28	
NOTES										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●							
	H-2 : Habitation bifamiliale			●						
	H-3 : Habitation trifamiliale			●						
	H-4 : Habitation communautaire				●					
	H-5 : Habitation multifamiliale					●				
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage						●			
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
USAGES COMPLEMENTAIRES	A-1 : Agriculture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
	NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●		●	●	●	●			
	Jumelée		●							
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	1	1	1	1	1	1			
	Latérale minimale (m)	1	0	1	1	1	1			
	Latérales totales minimales (m)	3	3	3	3	3	3			
	Arrière minimale (m)	6	6	6	6	6	6			
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15	15			
NORMES SPECIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5	5,5	7	5,5	5,5			
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	67	55	55			
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11					
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5			
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	30	30	30	30	30	30			
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	50	50	50	50	50	50			
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	500	300	500	600	500	500			
	Largeur minimale (m)	12	12	12	15	12	12			
	Profondeur minimale (m)	27	27	27	30	27	27			
	DIVERS									
	PIA	●	●	●	●	●	●			
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)			
	Notes diverses					(2)				
NOTES	NOTES					# REGLEMENTS			DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et les égouts					128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Maximum 6 logements									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●	●							
	H-2 : Habitation bifamiliale			●						
	H-3 : Habitation trifamiliale			●						
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale				●					
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
USAGES COMPLEMENTAIRES	A-1 : Agriculture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES	9.4.2	9.4.2							
	NORMES									
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●		●	●					
	Jumelée		●							
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	8	8	8	8					
	Latérale minimale (m)	2	0	2	2					
	Latérales totales minimales (m)	6	6	6	6					
	Arrière minimale (m)	9	9	9	9					
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15					
NORMES SPECIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5.5	5.5	5.5	7					
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	67					
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2.5	1/2.5	1/2.5	1/2.5					
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	30	30	30	10					
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	35	35	35	35					
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	450	400	450	1 350					
	Largeur minimale (m)	15	12	15	30					
	Profondeur minimale (m)	30	30	30	40					
	DIVERS									
	PIA	●	●	●	●					
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)	(1)	(1)					
	Notes diverses				(2)					
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc et les égouts					128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Maximum 12 logements									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage	●								
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
USAGES SPECIFIQUES	NORMES									
	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	5	5							
	Latérale minimale (m)	3	3							
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	8	8							
USAGES SPECIFIQUES	Arrière minimale riverain (m)	15	15							
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5							
	Profondeur minimale (m)	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	30	30							
USAGES SPECIFIQUES	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	30	30							
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	2 000	2 000							
	Largeur minimale (m)	25	25							
	Profondeur minimale (m)	40	40							
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)							
USAGES SPECIFIQUES	Notes diverses									
	NOTES									
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc									
USAGES SPECIFIQUES							# RÈGLEMENTS		DATE	
							128-2018-A01		2019-10-02	
							128-2018-A32		2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale		●								
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif			●							
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●						
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES COMPLEMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
		9.4.2				(2)					
	NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BATIMENT										
	Isolée	●	●	●	●						
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6						
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15						
NORMES SPECIFIQUES	BATIMENT										
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5	5,5	5,5						
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7						
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55						
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5						
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	10	10	10						
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	8 000	8 000	10 000	10 000						
	Largeur minimale (m)	40	40	50	50						
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60						
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)	(1)	(1)						
	Notes diverses										
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc						128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Go-Kart, Paintball, piste de course automobile, moto, champs de tir						128-2018-A32			2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture	●									
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
			(1)								
NORMES											
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9								
	Latérale minimale (m)	6	6								
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12								
	Arrière minimale riverain (m)	17	17								
NORMES SPECIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	67									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60	60								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	12								
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000								
	Largeur minimale (m)	50	30								
	Profondeur minimale (m)	60	45								
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses		12.9.4								
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Exploitation forestière						128-2018-A01			2019-10-02	
							128-2018-A32			2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd		●							
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées			●						
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne				●					
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2								
	NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●					
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	7	7	7					
	Latérale minimale (m)	6	7	7	7					
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12					
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15					
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5								
	Profondeur minimale (m)	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	75						
	Hauteur maximale (m)	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5					
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15					
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	3 000	5 000	5 000	5 000					
	Largeur minimale (m)	40	40	40	40					
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60					
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE	
						128-2018-A01			2019-10-02	
						128-2018-A32			2026-07-10	



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale		●								
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels											
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson				●							
C-6 : Commerce d'hébergement			●								
C-7 : Commerce de restauration					●						
I : INDUSTRIEL											
I-1 : Industrie à contraintes limitées											
I-2 : Industrie à contraintes importantes											
P : COMMUNAUTAIRE											
P-1 : Communautaire de voisinage											
P-2 : Communautaire d'envergure											
P-3 : Communautaire récréatif intensif											
P-4 : Communautaire récréatif extensif											
U : UTILITÉ PUBLIQUE											
U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
A-1 : Agriculture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Foresterie et sylviculture						●					
A-4 : Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
(1) (2) (3)											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
(4)											
USAGES COMPLÉMENTAIRES											
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●	●	●				
	Jumelée		●								
	En rangée		●								
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6	6				
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12	12				
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17	17	17				
BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)	7	6	8	7	7	7					
Profondeur minimale (m)	7	7	8	7	7	7					
Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	67	55	100	55	55	55					
Hauteur maximale (m)	11	11									
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/1,5	1/2,5	1/3	1/2,5	1/2,5	1/2,5					
RAPPORTS											
Occupation maximale du terrain (%)											
Espace naturel minimum (%)	60	60	60	60	60	60					
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	8	15	20	20	20	20					
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000					
Largeur minimale (m)	30	30	30	30	30	30					
Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60	60					
DIVERS											
PIA											
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses											
NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE			
NOTES	(1) C5-1 Salle de spectacle ou de réception				AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
	(2) C7-3 Restaurant					128-2018-A03			2019-12-12		
	(3) Acériculture et érablière					128-2018-A13			2022-11-25		
	(4) Résidence de tourisme					128-2018-A32			2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale									
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger	•								
	C-4 : Commerce artériel lourd		•							
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées				•					
	I-2 : Industrie à contraintes importantes					•				
	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
USAGES PERMIS	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne					•				
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2) (3)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	•	•	•	•	•				
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	7	7	7	15	7				
	Latérale minimale (m)	7	7	7	7	7				
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	7	7	15	15	7				
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15				
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	75	75	55				
	Hauteur maximale (m)									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5				
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	10	10	10	10	10				
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15	15				
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	5 000	5 000	5 000	5 000	5 000				
	Largeur minimale (m)	40	40	40	40	40				
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60				
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics	(1)	(1)	(1)	(1)	(1)				
	Notes diverses									
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Tous les terrains doivent être desservis par l'aqueduc					128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Centre de recyclage et de pièces usagées									
	(3) Cour de ferraille est contingentée à 1 pour la zone									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale		●							
	H-3 : Habitation trifamiliale		●							
	H-4 : Habitation communautaire									
	H- 5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
I : INDUSTRIEL										
I-1 : Industrie à contraintes limitées										
I-2 : Industrie à contraintes importantes										
P : COMMUNAUTAIRE										
P-1 : Communautaire de voisinage										
P-2 : Communautaire d'envergure										
P-3 : Communautaire récréatif intensif			●							
P-4 : Communautaire récréatif extensif				●						
U : UTILITÉ PUBLIQUE										
U-1 : Usage d'utilité publique légère										
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
A-1 : Agriculture					●					
A-2 : Élevage										
A-3 : Foresterie et sylviculture										
A-4 : Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
USAGES COMPLÉMENTAIRES										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●					
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6				
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12				
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15				
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5.5	5.5	5.5	5.5	5.5				
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7				
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55	55	55				
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5				
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40	40				
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	10	10	10	10				
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	10 000	25 000	10 000				
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50				
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60				
	DIVERS									
PIA										
Usages conditionnels										
Raccordement aux services publics										
Notes diverses										
NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Terrain de de golf, terrain de camping et centre de randonnée pour traineaux à chien				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Commerce récréatif modérée et d'evergure					128-2018-A08		2020-07-28		
						128-2018-A32		2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture	●								
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS									
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
			(1)							
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●								
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9							
	Latérale minimale (m)	6	6							
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12							
	Arrière minimale riverain (m)	17	17							
NORMES SPECIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7								
	Profondeur minimale (m)	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55								
	Hauteur maximale (m)	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5								
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	8								
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000							
	Largeur minimale (m)	50	40							
	Profondeur minimale (m)	60	45							
	DIVERS									
	PIA		●							
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses		12.9.4							
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Exploitation forestière						128-2018-A01		2019-10-02	
							128-2018-A32		2026-07-10	
NOTES										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement	●								
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●							
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
USAGES COMPLEMENTAIRES	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture					●				
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture				●					
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS		(1)	(2)		(3)				
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS				(4)					
	USAGES COMPLEMENTAIRES					9.6.3				
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●				
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6				
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12				
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17	17				
NORMES SPECIFIQUES	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	8			7				
	Profondeur minimale (m)	7	7			7				
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55			55				
	Hauteur maximale (m)	11				11				
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5			1/2,5				
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60	60	60		60				
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	20	10		10				
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	10 000	25 000	10 000				
	Largeur minimale (m)	40	60	40	40	40				
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	45	60				
	DIVERS									
	PIA				●					
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses		15.8		12.9.4					
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Regroupement de chalets en location					128-2018-A01			2019-10-02	
	(2) Terrain de camping					128-2018-A32			2026-07-10	
	(3) Fermette									
	(4) Exploitation forestière									

[illegible]



CLASSES D'USAGES AUTORISEES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Habitation unifamiliale								
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation communautaire								
	H- 5 : Habitation multifamiliale								
	H-6 : Projet intégré d'habitation								
	H-7 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels								
C-2 : Commerce d'appoint									
C-3 : Commerce artériel léger									
C-4 : Commerce artériel lourd									
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
C-6 : Commerce d'hébergement									
C-7 : Commerce de restauration									
I : INDUSTRIEL									
I-1 : Industrie à contraintes limitées									
I-2 : Industrie à contraintes importantes									
P : COMMUNAUTAIRE									
P-1 : Communautaire de voisinage									
P-2 : Communautaire d'envergure									
P-3 : Communautaire récréatif intensif									
P-4 : Communautaire récréatif extensif									
U : UTILITÉ PUBLIQUE									
U-1 : Usage d'utilité publique légère									
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
A-1 : Agriculture									
A-2 : Élevage									
A-3 : Foresterie et sylviculture									
A-4 : Extraction									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
USAGES COMPLÉMENTAIRES									
NORMES									
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT								
	Isolée								
	Jumelée								
	En rangée								
	MARGE								
	Avant minimale (m)	9							
	Latérale minimale (m)	6							
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)	12							
	Arrière minimale riverain (m)	15							
	BÂTIMENT								
	Largeur minimale (m)								
	Profondeur minimale (m)								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)								
	Hauteur maximale (m)								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5							
	RAPPORTS								
	Occupation maximale du terrain (%)								
	Espace naturel minimum (%)	40		10					
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	12							
LOTISSEMENT									
TERRAIN									
Superficie minimale (m ²)	10 000		25 000						
Largeur minimale (m)	50		50						
Profondeur minimale (m)	45		45						
DIVERS									
PIA									
Usages conditionnels									
Raccordement aux services publics									
Notes diverses									
NOTES					# RÉGLEMENTS		DATE		
NOTES					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement		●									
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●						
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
USAGES PERMIS	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(2)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)							
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●							
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9							
	Latérale minimale (m)	6	6	6							
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12							
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15							
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5	5.5	5.5							
	Profondeur minimale (m)	7	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15							
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	4 000	10 000							
	Largeur minimale (m)	50	50	50							
	Profondeur minimale (m)	60	60	45							
	DIVERS										
	PIA										
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses											
NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE			
NOTES	(1) Centre de randonnée pour traineaux à chiens					AMENDEMENTS	128-2018-A01	2019-10-02			
	(2) Seuls les usages d'hébergement moyen C6-2 sont autorisés						128-2018-A32	2026-07-10			



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale		●								
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels											
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement			●								
C-7 : Commerce de restauration											
I : INDUSTRIEL											
I-1 : Industrie à contraintes limitées											
I-2 : Industrie à contraintes importantes											
P : COMMUNAUTAIRE											
P-1 : Communautaire de voisinage											
P-2 : Communautaire d'envergure											
P-3 : Communautaire récréatif intensif											
P-4 : Communautaire récréatif extensif				●							
U : UTILITÉ PUBLIQUE											
U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
A-1 : Agriculture					●						
A-2 : Élevage											
A-3 : Foresterie et sylviculture							●				
A-4 : Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(4)		(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(2) (3)							
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2				9.6.3						
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée		●	●	●	●	●				
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9					
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6					
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12					
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15					
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5	5.5								
	Profondeur minimale (m)	7	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55								
	Hauteur maximale (m)	11	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5					
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15						
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	4 000	10 000	10 000	25 000					
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	40					
	Profondeur minimale (m)	60	60	40	40	45					
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE			
NOTES	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01	2019-10-02			
	(2) Terrain de camping						128-2018-A32	2026-07-10			
	(3) Centre de randonnée pour traîneaux à chiens										
	(4) Seuls les usages d'hébergement moyen C6-2 sont autorisés										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement											
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif		●								
	P-4 : Communautaire récréatif extensif			●							
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture				●						
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture					●					
	A-4 : Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)	(3)	(1)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES		9.4.2			9.6.3						
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●	●					
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9					
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6					
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12					
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15	15					
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5	5.5								
	Profondeur minimale (m)	7	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55								
	Hauteur maximale (m)	11	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5					
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15						
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	4 000	10 000	10 000	10 000	25 000					
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	40					
	Profondeur minimale (m)	60	45	45	45	45					
	DIVERS										
	PIA										
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses											
NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE			
NOTES	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Centre équestre						128-2018-A26		2025-04-22		
	(2) Terrain de camping										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile		●								
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement								●			
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif			●							
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●						
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture					●					
	A-2 : Élevage						●				
	A-3 : Foresterie et sylviculture							●			
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS								(1)		
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
	NORMES										
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		●	●	●	●	●	●	●	●		
Jumelée											
En rangée											
MARGE											
Avant minimale (m)		9	9	9	9	9	9	9	9		
Latérale minimale (m)		6	6	6	6	6	6	6	6		
Latérales totales minimales (m)											
Arrière minimale (m)		12	12	12	12	12	12	12	12		
Arrière minimale riverain (m)		15	15	15	15	15	15	15	15		
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5						5.5	5.5		
	Profondeur minimale (m)	7						7	7		
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55						55	55		
	Hauteur maximale (m)	11						11	11		
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5		
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60	60	60	60	60	60	60	60		
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	8	8	8	8	8	8	8	8		
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000	10 000		
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50	50	50	50		
	Profondeur minimale (m)	60	45	60	60	60	60	60	60		
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses		15.1						(1)		
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE		
	(1) Résidence de tourisme					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
							128-2018-A32		2026-07-10		



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale		●		●						
	H-2 : Habitation bifamiliale			●							
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
I : INDUSTRIEL											
I-1 : Industrie à contraintes limitées											
I-2 : Industrie à contraintes importantes											
P : COMMUNAUTAIRE											
P-1 : Communautaire de voisinage											
P-2 : Communautaire d'envergure											
P-3 : Communautaire récréatif intensif											
P-4 : Communautaire récréatif extensif											
U : UTILITÉ PUBLIQUE											
U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
A-1 : Agriculture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Foresterie et sylviculture											
A-4 : Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2	9.4.2	9.4.2								
NORMES											
STRUCTURE DU BÂTIMENT											
Isolée	●	●									
Jumelée			●								
En rangée											
MARGE											
Avant minimale (m)	9	9	9								
Latérale minimale (m)	6	6	0								
Latérales totales minimales (m)			12								
Arrière minimale (m)	12	12	12								
Arrière minimale riverain (m)	15	15	15								
BÂTIMENT											
Largeur minimale (m)	5.5	10	10								
Profondeur minimale (m)	7	7	7								
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	90	90								
Hauteur maximale (m)	11	11	11								
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5								
RAPPORTS											
Occupation maximale du terrain (%)											
Espace naturel minimum (%)	40	40	40								
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15								
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m ²)	4 250	8 000	4 250								
Largeur minimale (m)	50	50	50								
Profondeur minimale (m)	60	60	60								
DIVERS											
PIA											
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses											
NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE			
NOTES					AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
						128-2018-A32			2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture		●								
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
NORMES											
USAGES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9								
	Latérale minimale (m)	6	6								
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12								
	Arrière minimale riverain (m)	17	17								
USAGES SPECIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60	60								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	10								
LOTISSEMENT											
USAGES SPECIFIQUES	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000								
	Largeur minimale (m)	50	40								
	Profondeur minimale (m)	60	45								
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES											
NOTES	(1) Coupe de jardinage										
								# RÈGLEMENTS	DATE		
								128-2018-A01	2019-10-02		
								128-2018-A32	2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement											
C-7 : Commerce de restauration											
I : INDUSTRIEL											
I-1 : Industrie à contraintes limitées											
I-2 : Industrie à contraintes importantes											
P : COMMUNAUTAIRE											
P-1 : Communautaire de voisinage											
P-2 : Communautaire d'envergure											
P-3 : Communautaire récréatif intensif											
P-4 : Communautaire récréatif extensif											
U : UTILITÉ PUBLIQUE											
U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
A-1 : Agriculture											
A-2 : Élevage											
A-3 : Foresterie et sylviculture											
A-4 : Extraction											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS											
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS											
USAGES COMPLÉMENTAIRES 9.4.2.											
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	6								
	Latérale minimale (m)	6	6								
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12								
	Arrière minimale riverain (m)	15	15								
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	5.5									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	35								
	Hauteur maximale (m)	11	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5								
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15								
LOTISSEMENT											
TERRAIN											
Superficie minimale (m²)	4 000	10 000									
Largeur minimale (m)	50	50									
Profondeur minimale (m)	60	45									
DIVERS											
PIA		●									
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses		(7)									
NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE		
NOTES	(7) Dispositions particulières pour la zone R-48 (art 15.7.1)					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
							128-2018-A11		2021-07-12		
							128-2018-A26		2025-04-22		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9									
	Latérale minimale (m)	6									
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12									
	Arrière minimale riverain (m)	17									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	8 000									
	Largeur minimale (m)	50									
	Profondeur minimale (m)	60									
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE	
							128-2018-A01			2019-10-02	
							128-2018-A32			2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9									
	Latérale minimale (m)	6									
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12									
	Arrière minimale riverain (m)	17									
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1 /2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60									
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	8 000									
	Largeur minimale (m)	50									
	Profondeur minimale (m)	60									
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE		
							128-2018-A01		2019-10-02		
							128-2018-A32		2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale									
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	(1) (2)								
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
	NORMES									
	STRUCTURE DU BATIMENT									
USAGES SPECIFIQUES	Isolée									
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)									
	Latérale minimale (m)									
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)									
	Arrière minimale riverain (m)									
	BATIMENT									
USAGES SPECIFIQUES	Largeur minimale (m)									
	Profondeur minimale (m)									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)									
	Hauteur maximale (m)									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5								
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	8								
	LOTISSEMENT									
USAGES SPECIFIQUES	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	10 000								
	Largeur minimale (m)	50								
	Profondeur minimale (m)	60								
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE	
	(1) Centre équestre						128-2018-A01		2019-10-02	
	(2) Terrain de camping									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●								
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture			●							
USAGES COMPLEMENTAIRES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture				●						
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS										
		(1)			(3)						
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
NORMES											
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●	●						
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6						
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17						
NORMES SPECIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7	7	7	7						
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7						
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55						
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5						
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60	60	60	60						
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	12	12	12	12						
NORMES SPECIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	10 000	25 000						
	Largeur minimale (m)	40	40	40	40						
	Profondeur minimale (m)	60	45	45	45						
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Centre de randonnée de traîneaux à chiens					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Fermette						128-2018-A32		2026-07-10		
	(3) Exploitation forestière										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement											
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●								
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture			●							
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)							
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)								
USAGES COMPLÉMENTAIRES				9.6.3.							
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●	●							
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9							
	Latérale minimale (m)	6	6	6							
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12							
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17							
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7	7	7							
	Profondeur minimale (m)	7	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	67	67							
	Hauteur maximale (m)	11	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60	60	60							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	15	15							
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	10 000							
	Largeur minimale (m)	50	50	50							
	Profondeur minimale (m)	60	60	60							
	DIVERS										
	PIA										
Usages conditionnels											
Raccordement aux services publics											
Notes diverses											
NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Terrain de golf et centre de randonnée pour traîneaux à chiens						128-2018-A32		2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement											
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●								
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
USAGES PERMIS	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(1)								
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
NORMES											
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●	●								
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9								
	Latérale minimale (m)	6	6								
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12								
	Arrière minimale riverain (m)	17	17								
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55									
	Hauteur maximale (m)	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
Occupation maximale du terrain (%)											
Espace naturel minimum (%)	60	60									
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	15									
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000								
	Largeur minimale (m)	50	50								
	Profondeur minimale (m)	60	60								
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES	NOTES						# RÉGLEMENTS		DATE		
	(1) Camp de vacances						AMENDEMENTS	128-2018-A01	2019-10-02		
								128-2018-A32	2026-07-10		



USAGES PERMIS	CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale		●									
	H-2 : Habitation bifamiliale											
	H-3 : Habitation trifamiliale											
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale											
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels											
	C-2 : Commerce d'appoint											
	C-3 : Commerce artériel léger											
	C-4 : Commerce artériel lourd											
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
	C-6 : Commerce d'hébergement					●						
	C-7 : Commerce de restauration											
	I : INDUSTRIEL											
	I-1 : Industrie à contraintes limitées											
	I-2 : Industrie à contraintes importantes											
P : COMMUNAUTAIRE												
P-1 : Communautaire de voisinage												
P-2 : Communautaire d'envergure												
P-3 : Communautaire récréatif intensif												
P-4 : Communautaire récréatif extensif			●									
U : UTILITÉ PUBLIQUE												
U-1 : Usage d'utilité publique légère												
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION												
A-1 : Agriculture				●								
A-2 : Élevage												
A-3 : Foresterie et sylviculture						●						
A-4 : Extraction												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)		(3)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)			(4)						
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2											
NORMES												
STRUCTURE DU BÂTIMENT												
Isolée		●	●	●	●	●						
Jumelée												
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)	9	9	9	9	9							
Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6							
Latérales totales minimales (m)												
Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12							
Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17	17							
BÂTIMENT												
Largeur minimale (m)	7	7	7	7	5							
Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	5							
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55	55							
Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11							
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,4							
RAPPORTS												
Occupation maximale du terrain (%)												
Espace naturel minimum (%)	60	60	60	60	60							
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	15	15	15	15							
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	10 000	10 000	10 000							
Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50							
Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60							
DIVERS												
PiA												
Usages conditionnels												
Raccordement aux services publics												
Notes diverses												
NOTES						# RÉGLEMENTS			DATE			
NOTES	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
	(2) Centre de randonnée pour traîneaux à chiens						128-2018-A03			2019-12-12		
	(3) Acériculture et érabièrre						128-2018-A13			2023-11-25		
	(4) Résidence de tourisme						128-2018-A32			2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H- 5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
C-2 : Commerce d'appoint										
C-3 : Commerce artériel léger										
C-4 : Commerce artériel lourd										
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
C-6 : Commerce d'hébergement										
C-7 : Commerce de restauration										
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●							
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture			●						
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture				●					
	A-4 : Extraction									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(4)	(5)						
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(1)	(2) (3)	(6)					
USAGES COMPLÉMENTAIRES										
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9					
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6					
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12					
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17					
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	7								
	Profondeur minimale (m)	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	67								
	Hauteur maximale (m)	11	11	11						
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5						
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40	40							
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	15							
LOTISSEMENT										
NORMES SPÉCIFIQUES	TERRAIN									
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	25 000	25 000					
	Largeur minimale (m)	50	50	40	40					
	Profondeur minimale (m)	60	45	45	45					
NORMES SPÉCIFIQUES	DIVERS									
	PIA				●					
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Terrain de camping et centre de traineaux à chiens				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Agriculture avec sol					128-2018-A32		2026-07-10		
	(3) Agriculture sans sol									
	(4) Centre équestre									
	(5) Fermette									
	(6) Exploitation forestière									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES												
USAGES PERMIS	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale	●										
	H-2 : Habitation bifamiliale											
	H-3 : Habitation trifamiliale											
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale											
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels											
C-2 : Commerce d'appoint												
C-3 : Commerce artériel léger												
C-4 : Commerce artériel lourd												
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson												
C-6 : Commerce d'hébergement		●										
C-7 : Commerce de restauration												
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL											
	I-1 : Industrie à contraintes limitées											
	I-2 : Industrie à contraintes importantes											
	P : COMMUNAUTAIRE											
	P-1 : Communautaire de voisinage											
	P-2 : Communautaire d'envergure											
	P-3 : Communautaire récréatif intensif											
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●							
	U : UTILITÉ PUBLIQUE											
	U-1 : Usage d'utilité publique légère											
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION											
	A-1 : Agriculture				●							
	A-2 : Élevage											
	A-3 : Foresterie et sylviculture					●						
	A-4 : Extraction											
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS		(3)		(1)							
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)								
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2										
	NORMES											
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée		●	●	●	●	●						
Jumelée												
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)		9	9	9	9	9						
Latérale minimale (m)		6	6	6	9	6						
Latérales totales minimales (m)												
Arrière minimale (m)		12	12	12	12	12						
Arrière minimale riverain (m)		15	15	15	17	17						
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT											
	Largeur minimale (m)	7	7									
	Profondeur minimale (m)	7	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55									
	Hauteur maximale (m)	11	11									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS											
	Occupation maximale du terrain (%)											
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15							
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT											
	TERRAIN											
	Superficie minimale (m²)	8 000	10 000	10 000	25 000	25 000						
	Largeur minimale (m)	40	50	50	40	40						
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	45	45						
	DIVERS											
	PIA											
	Usages conditionnels											
	Raccordement aux services publics											
	Notes diverses											
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE			
	(1) Fermette					AMENDEMENTS	128-2018-A01			2019-10-02		
	(2) Terrain de camping et centre de randonnée pour traineaux à chiens						128-2018-A32			2026-07-10		
	(3) Seuls les usages d'hébergement moyen C6-2 sont autorisés											



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif									
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture									
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture		●							
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS		(1)							
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLEMENTAIRES									
NORMES										
NORMES SPECIFIQUES	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●							
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	6	9							
	Latérale minimale (m)	6	6							
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12							
	Arrière minimale riverain (m)	17	17							
NORMES SPECIFIQUES	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7								
	Profondeur minimale (m)	7								
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55								
	Hauteur maximale (m)	11								
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5								
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10								
LOTISSEMENT										
NORMES SPECIFIQUES	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000							
	Largeur minimale (m)	50	40							
	Profondeur minimale (m)	60	45							
	DIVERS									
	PIA		●							
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses		12.9.4							
NOTES							# REGLEMENTS		DATE	
NOTES	(1) Érablière						128-2018-A01	2019-10-02		
							128-2018-A32	2026-07-10		
							A MENDEMENTS			



CLASSES D'USAGES AUTORISEES												
USAGES PERMIS	H : HABITATION											
	H-1 : Habitation unifamiliale	●										
	H-2 : Habitation bifamiliale											
	H-3 : Habitation trifamiliale											
	H-4 : Habitation communautaire											
	H- 5 : Habitation multifamiliale											
	H-6 : Projet intégré d'habitation											
	H-7 : Maison mobile											
	C : COMMERCE											
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels											
	C-2 : Commerce d'appoint											
	C-3 : Commerce artériel léger											
	C-4 : Commerce artériel lourd											
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
	C-6 : Commerce d'hébergement											
	C-7 : Commerce de restauration											
	I : INDUSTRIEL											
	I-1 : Industrie à contraintes limitées											
	I-2 : Industrie à contraintes importantes											
	P : COMMUNAUTAIRE											
	P-1 : Communautaire de voisinage											
	P-2 : Communautaire d'envergure											
	P-3 : Communautaire récréatif intensif											
	P-4 : Communautaire récréatif extensif		●									
U : UTILITÉ PUBLIQUE												
U-1 : Usage d'utilité publique légère												
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne												
U-3 : Usage d'utilité publique lourde												
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION												
A-1 : Agriculture			●									
A-2 : Élevage												
A-3 : Foresterie et sylviculture				●								
A-4 : Extraction												
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)								
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS			(2)									
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2											
NORMES												
STRUCTURE DU BÂTIMENT												
Isolée	●	●										
Jumelée												
En rangée												
MARGE												
Avant minimale (m)	9	9	9	9								
Latérale minimale (m)	6	6	6	6								
Latérales totales minimales (m)												
Arrière minimale (m)	12	12	12	12								
Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17								
BÂTIMENT												
Largeur minimale (m)	5.5											
Profondeur minimale (m)	7											
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55											
Hauteur maximale (m)	11	11	11									
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5									
RAPPORTS												
Occupation maximale du terrain (%)												
Espace naturel minimum (%)	40	40										
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15										
LOTISSEMENT												
TERRAIN												
Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	25 000	25 000								
Largeur minimale (m)	50	50	40	40								
Profondeur minimale (m)	60	45	45	45								
DIVERS												
P1A												
Usages conditionnels												
Raccordement aux services publics												
Notes diverses			15.12									
NOTES							# RÉGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Fermette						AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Centre de randonnée pour traîneaux à chiens							128-2018-A32		2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES									
USAGES PERMIS	H : HABITATION								
	H-1 : Habitation unifamiliale	●							
	H-2 : Habitation bifamiliale								
	H-3 : Habitation trifamiliale								
	H-4 : Habitation communautaire								
	H- 5 : Habitation multifamiliale								
	H-6 : Projet intégré d'habitation								
	H-7 : Maison mobile								
	C : COMMERCE								
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels								
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint								
	C-3 : Commerce artériel léger								
	C-4 : Commerce artériel lourd								
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson								
	C-6 : Commerce d'hébergement								
	C-7 : Commerce de restauration								
	I : INDUSTRIEL								
	I-1 : Industrie à contraintes limitées								
	I-2 : Industrie à contraintes importantes								
	P : COMMUNAUTAIRE								
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage								
	P-2 : Communautaire d'envergure								
	P-3 : Communautaire récréatif intensif								
	P-4 : Communautaire récréatif extensif								
	U : UTILITE PUBLIQUE								
	U-1 : Usage d'utilité publique légère								
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne								
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde								
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION								
	A-1 : Agriculture								
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage								
	A-3 : Foresterie et sylviculture	●							
	A-4 : Extraction								
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS								
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	(1)							
	USAGES COMPLEMENTAIRES								
USAGES SPECIFIQUES	NORMES								
	STRUCTURE DU BATIMENT								
	Isolée	●							
	Jumelée								
	En rangée								
	MARGE								
	Avant minimale (m)	9							
	Latérale minimale (m)	6							
	Latérales totales minimales (m)								
	Arrière minimale (m)	12							
USAGES SPECIFIQUES	Arrière minimale riverain (m)	17							
	BATIMENT								
	Largeur minimale (m)	7							
	Profondeur minimale (m)	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	112							
	Hauteur maximale (m)	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5							
	RAPPORTS								
	Occupation maximale du terrain (%)								
	Espace naturel minimum (%)	60							
USAGES SPECIFIQUES	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10							
	LOTISSEMENT								
	TERRAIN								
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000						
	Largeur minimale (m)	50	40						
	Profondeur minimale (m)	60	45						
	DIVERS								
	PIA								
	Usages conditionnels								
	Raccordement aux services publics								
USAGES SPECIFIQUES	Notes diverses								
	NOTES						# RÈGLEMENTS		DATE
	(1) Exploitation forestière						128-2018-A01	2019-10-02	
							128-2018-A32	2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H- 5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
C-2 : Commerce d'appoint										
C-3 : Commerce artériel léger										
C-4 : Commerce artériel lourd										
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
C-6 : Commerce d'hébergement										
C-7 : Commerce de restauration										
I : INDUSTRIEL										
I-1 : Industrie à contraintes limitées										
I-2 : Industrie à contraintes importantes										
P : COMMUNAUTAIRE										
P-1 : Communautaire de voisinage										
P-2 : Communautaire d'envergure										
P-3 : Communautaire récréatif intensif					●					
P-4 : Communautaire récréatif extensif		●								
U : UTILITÉ PUBLIQUE										
U-1 : Usage d'utilité publique légère										
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
A-1 : Agriculture			●							
A-2 : Élevage										
A-3 : Foresterie et sylviculture				●						
A-4 : Extraction										
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(3)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(1)								
USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2									
NORMES										
STRUCTURE DU BÂTIMENT										
Isolée	●	●								
Jumelée										
En rangée										
MARGE										
Avant minimale (m)	9	9	9	9	9					
Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6					
Latérales totales minimales (m)										
Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12					
Arrière minimale riverain (m)										
BÂTIMENT										
Largeur minimale (m)	7									
Profondeur minimale (m)	7									
Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
Hauteur maximale (m)	11	11	11		11					
Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5		1/2,5					
RAPPORTS										
Occupation maximale du terrain (%)										
Espace naturel minimum (%)	40	40	40		40					
Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15		15					
LOTISSEMENT										
TERRAIN										
Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	10 000	25 000	10 000					
Largeur minimale (m)	50	50	40	40	50					
Profondeur minimale (m)	60	45	45	45	45					
DIVERS										
PIA										
Usages conditionnels										
Raccordement aux services publics										
Notes diverses										
NOTES					# RÉGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Centre de randonnées pour traimeaux à chiens				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Fermette					128-2018-A05		2020-04-28		
	(3) Centre équestre					128-2018-A32		2026-07-10		



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif										
	P-4 : Communautaire récréatif extensif										
	U : UTILITE PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture	●									
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS										
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS	(1)									
	USAGES COMPLEMENTAIRES										
NORMES SPECIFIQUES	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●									
	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9								
	Latérale minimale (m)	6	6								
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12								
NORMES SPECIFIQUES	Arrière minimale riverain (m)	17	17								
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7									
	Profondeur minimale (m)	7									
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55									
	Hauteur maximale (m)	10.97									
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5									
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	60									
NORMES SPECIFIQUES	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10									
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m ²)	8 000	25 000								
	Largeur minimale (m)	50	40								
	Profondeur minimale (m)	60	45								
	DIVERS										
	PIA		●								
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
NOTES	Notes diverses		12.9.4								
	NOTES						# RÈGLEMENTS			DATE	
	(1) Exploitation forestière						128-2018-A01			2019-10-02	
							128-2018-A32			2026-07-10	



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale									
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H- 5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
C-2 : Commerce d'appoint										
C-3 : Commerce artériel léger										
C-4 : Commerce artériel lourd										
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
C-6 : Commerce d'hébergement										
C-7 : Commerce de restauration										
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES PERMIS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif		●							
	P-4 : Communautaire récréatif extensif			●						
USAGES PERMIS	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture				●					
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture					●				
	A-4 : Extraction									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS			(2)		(3)					
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS				(1)						
USAGES COMPLÉMENTAIRES		9.4.2			9.6.3					
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●						
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6				
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12				
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17	17				
	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5.5			5.5					
	Profondeur minimale (m)	7			7					
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55			55					
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11					
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/1,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5				
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40					
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15	15				
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	8 000	10 000	10 000	25 000	25 000				
	Largeur minimale (m)	50	50	50	40	40				
	Profondeur minimale (m)	60	45	45	45	45				
	DIVERS									
	PIA									
Usages conditionnels										
Raccordement aux services publics										
Notes diverses		15.13								
NOTES					# RÈGLEMENTS			DATE		
NOTES	(1) Terrain de camping et centre de randonnée pour traîneaux à chiens				AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) Centre équestre					128-2018-A32		2026-07-10		
	(3) Fermette									



CLASSES D'USAGES AUTORISEES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale		●								
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire			●							
	H- 5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
C-2 : Commerce d'appoint											
C-3 : Commerce artériel léger											
C-4 : Commerce artériel lourd											
C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson											
C-6 : Commerce d'hébergement				●							
C-7 : Commerce de restauration											
USAGES PERMIS	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif					●					
	P-4 : Communautaire récréatif extensif						●				
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
U-2 : Usage d'utilité publique moyenne											
U-3 : Usage d'utilité publique lourde											
USAGES PERMIS	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture										
	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture										
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(3)	(1)	(2)				
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS										
	USAGES COMPLÉMENTAIRES										
	NORMES										
	NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
Isolée		●	●	●	●	●	●				
Jumelée				●							
En rangée				●							
MARGE											
Avant minimale (m)		9	9	9	9	9	9				
Latérale minimale (m)		6	6	6	6	6	6				
Latérales totales minimales (m)											
Arrière minimale (m)		12	12	12	12	12	12				
Arrière minimale riverain (m)		17	17	17	17	17	17				
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7				
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7				
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m²)	55	55	55	55	55	55				
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	11				
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5				
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40	40	40				
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15	15	15				
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
	Superficie minimale (m²)	8 000	8 000	25 000	4 000	10 000	10 000				
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50	50				
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60	60				
	DIVERS										
	PIA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses	15.16	15.16	15.16	15	15	15.16	15.16			
NOTES	NOTES					# RÉGLEMENTS		DATE			
	(1) Centre sportif, piscine intérieure et gymnase					AMENDEMENTS	128-2018-A01		2019-10-02		
	(2) P4-6 : Établissement de camping nature d'hébergement touristique alternatif, P4-7 : Établissement de camping pour motoriser saisonnier						128-2018-A32		2026-07-10		
	(3) Seuls les usages d'hébergement léger C6-1 sont autorisés										



CLASSES D'USAGES AUTORISEES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale		●							
	H-3 : Habitation trifamiliale									
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPECIFIQUES	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
	P : COMMUNAUTAIRE									
USAGES SPECIFIQUES	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●					
	U : UTILITE PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture				●					
USAGES SPECIFIQUES	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture					●				
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPECIFIQUEMENT PERMIS					(1)				
	USAGES SPECIFIQUEMENT EXCLUS						(2)			
	USAGES COMPLEMENTAIRES	9.4.2				9.6.3				
	NORMES									
	STRUCTURE DU BATIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●				
USAGES SPECIFIQUES	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9	9	9	9				
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6	6				
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12	12				
	Arrière minimale riverain (m)	17	17	17	17	17				
	BATIMENT									
	Largeur minimale (m)	7	7							
USAGES SPECIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	60	60	40	40	40				
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15	15	15	15				
	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
USAGES SPECIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	4 250	8 000	25 000	25 000	25 000				
	Largeur minimale (m)	40	50	45	40	40				
	Profondeur minimale (m)	60	60	45	45	45				
	DIVERS									
	PIA									
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENT			DATE	
	(1) Fermette					128-2018-A32			2026-07-10	
	(2) Exploitation forestière									
	Des normes plus exigeantes peuvent s'appliquer en vertu du Règlement de lotissement, notamment à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau									



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES											
USAGES PERMIS	H : HABITATION										
	H-1 : Habitation unifamiliale	●									
	H-2 : Habitation bifamiliale										
	H-3 : Habitation trifamiliale										
	H-4 : Habitation communautaire										
	H-5 : Habitation multifamiliale										
	H-6 : Projet intégré d'habitation										
	H-7 : Maison mobile										
	C : COMMERCE										
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels										
USAGES PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint										
	C-3 : Commerce artériel léger										
	C-4 : Commerce artériel lourd										
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson										
	C-6 : Commerce d'hébergement										
	C-7 : Commerce de restauration										
	I : INDUSTRIEL										
	I-1 : Industrie à contraintes limitées										
	I-2 : Industrie à contraintes importantes										
	P : COMMUNAUTAIRE										
USAGES PERMIS	P-1 : Communautaire de voisinage										
	P-2 : Communautaire d'envergure										
	P-3 : Communautaire récréatif intensif	●									
	P-4 : Communautaire récréatif extensif				●						
	U : UTILITÉ PUBLIQUE										
	U-1 : Usage d'utilité publique légère										
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne										
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde										
	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION										
	A-1 : Agriculture			●							
USAGES PERMIS	A-2 : Élevage										
	A-3 : Foresterie et sylviculture				●						
	A-4 : Extraction										
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS				(1)						
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS		(3)			(2)					
	USAGES COMPLÉMENTAIRES	9.4.2		9.6.3							
	NORMES										
	STRUCTURE DU BÂTIMENT										
	Isolée	●		●							
NORMES SPÉCIFIQUES	Jumelée										
	En rangée										
	MARGE										
	Avant minimale (m)	9	9	9	9						
	Latérale minimale (m)	6	6	6	6						
	Latérales totales minimales (m)										
	Arrière minimale (m)	12	12	12	12						
	Arrière minimale riverain (m)	15	15	15	15						
	BÂTIMENT										
	Largeur minimale (m)	7	7	7							
NORMES SPÉCIFIQUES	Profondeur minimale (m)	7	7	7							
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55							
	Hauteur maximale (m)	11	11	11							
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5							
	RAPPORTS										
	Occupation maximale du terrain (%)										
	Espace naturel minimum (%)	40	40								
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	15	15								
	LOTISSEMENT										
	TERRAIN										
NORMES SPÉCIFIQUES	Superficie minimale (m ²)	5 000	10 000	10 000	25 000	25 000					
	Largeur minimale (m)	50	50	45	40	40					
	Profondeur minimale (m)	60	45		45	45					
	DIVERS										
	PILA										
	Usages conditionnels										
	Raccordement aux services publics										
	Notes diverses										
NOTES	NOTES					# RÉGLEMENT			DATE		
	(1) Fermette					128-2018-A32			2026-07-10		
	(2) Centre de randonnée pour traîneaux à chiens										
	(3) Commerce récréatif d'envergure										
	Des normes plus exigeantes peuvent s'appliquer en vertu du Règlement de lotissement, notamment à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau										



CLASSES D'USAGES AUTORISÉES										
USAGES PERMIS	H : HABITATION									
	H-1 : Habitation unifamiliale	●								
	H-2 : Habitation bifamiliale		●							
	H-3 : Habitation trifamiliale		●							
	H-4 : Habitation communautaire									
	H-5 : Habitation multifamiliale									
	H-6 : Projet intégré d'habitation									
	H-7 : Maison mobile									
	C : COMMERCE									
	C-1 : Commerce de détail, de services personnels et de services professionnels									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS	C-2 : Commerce d'appoint									
	C-3 : Commerce artériel léger									
	C-4 : Commerce artériel lourd									
	C-5 : Commerce de divertissement et de débit de boisson									
	C-6 : Commerce d'hébergement									
	C-7 : Commerce de restauration									
	I : INDUSTRIEL									
	I-1 : Industrie à contraintes limitées									
	I-2 : Industrie à contraintes importantes									
USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS	P : COMMUNAUTAIRE									
	P-1 : Communautaire de voisinage									
	P-2 : Communautaire d'envergure									
	P-3 : Communautaire récréatif intensif				●					
	P-4 : Communautaire récréatif extensif					●				
	U : UTILITÉ PUBLIQUE									
	U-1 : Usage d'utilité publique légère									
	U-2 : Usage d'utilité publique moyenne									
	U-3 : Usage d'utilité publique lourde									
USAGES COMPLÉMENTAIRES	A : AGRICULTURE ET PRODUCTION									
	A-1 : Agriculture						●			
	A-2 : Élevage									
	A-3 : Foresterie et sylviculture									
	A-4 : Extraction									
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT PERMIS					(2)	(1)			
	USAGES SPÉCIFIQUEMENT EXCLUS									
	USAGES COMPLÉMENTAIRES									
NORMES										
NORMES SPÉCIFIQUES	STRUCTURE DU BÂTIMENT									
	Isolée	●	●	●	●	●	●			
	Jumelée									
	En rangée									
	MARGE									
	Avant minimale (m)	9	9		9	9	9			
	Latérale minimale (m)	6	6		6	6	4			
	Latérales totales minimales (m)									
	Arrière minimale (m)	12	12		12	12	12			
	Arrière minimale riverain (m)	15	15		15	15	15			
NORMES SPÉCIFIQUES	BÂTIMENT									
	Largeur minimale (m)	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5	5,5			
	Profondeur minimale (m)	7	7	7	7	7	7			
	Superficie minimale du bâtiment au sol (m ²)	55	55	55	55	55	55			
	Hauteur maximale (m)	11	11	11	11	11	11			
	Nombre d'étages (minimal / maximal)	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5	1/2,5			
	RAPPORTS									
	Occupation maximale du terrain (%)									
	Espace naturel minimum (%)	40	40	40	40	40	40			
	Coefficient d'emprise au sol maximum (C.E.S.) (%)	10	10	10	10	10	10			
NORMES SPÉCIFIQUES	LOTISSEMENT									
	TERRAIN									
	Superficie minimale (m ²)	5 000	10 000	10 000	25 000	10 000	10 000			
	Largeur minimale (m)	50	50	50	50	50	50			
	Profondeur minimale (m)	60	60	60	60	60	60			
	DIVERS									
	PIA			●						
	Usages conditionnels									
	Raccordement aux services publics									
	Notes diverses									
NOTES	NOTES					# RÈGLEMENT			DATE	
	(1) Terrain de golf, terrain de camping et centre de randonnée pour traineaux à chiens					128-2018-A32			2026-07-10	
	(2) Commerce récréatif modéré et d'envergure									
	Des normes plus exigeantes peuvent s'appliquer en vertu du Règlement de lotissement, notamment à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau									